

GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche lors de la Commission Permanente du 6 juin 2017 :

346 € en faveur du collège de la montagne ardéchoise au titre des sorties scolaires dédiées au patrimoine ardéchois,

Au titre de la politique de l'eau,

- 21 347 €en faveur du SIVOM de Saint Etienne de Lugdares,
- 18 000 €en faveur de la commune de Saint Alban en montagne,
- 4 500 €en faveur de la commune de Saint Etienne de Lugdares,
- **887** € en faveur de la commune de Chirols, au titre des formalités administratives de régularisation du statut juridique des ouvrages de DFCI,
- 5 500 € au titre du soutien aux structures culturelles, répartis en faveur de la société géologique de Jaujac, la Cie la ligne à Saint-Cirgues de Prades et l'association Colette Bonzo à Fabras.
- **7 500** € répartis en faveur de l'EVS MONT' A LA FEIRA de Burzet, le foyer de vie les tilleuils à Saint Etienne de Lugdares et la compagnie la ligne à Saint cirgues de Prades, au titre de l'appel à projet « culture e(s)t lien social ».

Pré-affectation de crédits dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche durable » en faveur des projets 2017 démarrant avant le 15 octobre de cette année :

- **100 000** € en faveur de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans pour la construction d'un boulodrome intercommunal sur la commune de Fabras,
- **50 000** € en faveur de la commune de Prades pour la réfection et l'extension de l'espace culturel.
- 9 144 € en faveur de la commune de Fabras pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.